

**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 10 septembre 2020**

*Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut-être techniquement réalisée, la tenue de la séance peut être faite à huis clos. Suite à un vote à mains levées, le conseil a accepté à l'unanimité la tenue de la séance à huis clos.*

L'an deux mille vingt, le dix septembre, à vingt heures quarante-cinq.

Le Conseil Municipal de la commune de Juscorps, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Corinne RIVET BONNEAU, Maire.

Etaient présents : Mesdames Catherine DECHAINE, Aurélie MORISSEAU et Messieurs Michel AUJARD, Didier BLAUD, Dominique CHARENTON, Sébastien GERON, Patrick GUILLET, Sébastien JORIGNE, Francis PIQUEREAU et Damien RIVET

Membres en exercice : 11

Membres présents : 11

Membres votants : 11



Le procès-verbal du 10 juillet n'appelant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

**LOGEMENT COMMUNAL**

Mme le Maire rappelle que le logement communal est libre à la location mais que des travaux sont à prévoir à l'intérieur avant de le louer à nouveau.

Mme le Maire informe l'assemblée que la commune peut bénéficier d'une subvention (50%) au titre du dispositif de soutien à l'investissement local en favorisant 1 000 chantiers à 10 000 € et il faut que les travaux soient réalisés par un artisan.

Mme le Maire donne lecture des devis pour la réalisation des peintures et est en attente du devis pour l'électricité, plomberie.

Au vu des éléments apportés, le conseil municipal souhaite demander un devis complémentaire pour l'électricité, plomberie et une décision sera prise au cours d'une prochaine réunion.

**CHOIX DU PERSONNEL DE REMPLACEMENT**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer le personnel permanent de la commune en cas d'absence due à la maladie, à un accident, à une hospitalisation, à une absence exceptionnelle, une formation, congés exceptionnels, mise en disponibilité et autres.

Madame le Maire doit recruter une personne remplaçante immédiatement, afin d'assurer le meilleur fonctionnement possible des services.

Après délibération, le conseil municipal décide de confier à Madame le Maire le choix d'une personne remplaçante lorsque le problème se présentera.

**ANTENNE RELAIS HAUT DEBIT**

Mme le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une déclaration préalable émanant de la société TDF pour l'implantation d'un pylône d'antenne relais haut débit de téléphonie mobile avait été déposée à la mairie le 8 juin 2020.

Mme le Maire les informe qu'elle a reçu un arrêté d'opposition à l'exécution de travaux pour cette déclaration préalable au motif que le projet est situé au cœur du site de la zone de protection spéciale du site Natura 2000.

La société TDF est à la recherche de terrains pour l'implantation.

## POINT RENTREE SCOLAIRE

- 40 enfants sont accueillis à l'école
- Même horaire de garderie que l'année dernière et 1 service à la cantine
- Merci aux conseillers pour les travaux réalisés à l'école (dalles au plafond, boîte aux lettres, pose patère et étagère, ...)
- Voir pour le panneau d'affichage de l'école
- Voir pour la sécurité au niveau du portail de l'école

## QUESTIONS DIVERSES

- ☞ **Mur du garage** : suite accident, demander devis de réparation et transmission à l'assurance
- ☞ **Sécurité du garage communal** : réception de 2 devis (SBS et IMA Protect), en attente d'un devis de chez Orange
- ☞ **SMAEP 4B** : Mme Catherine DECHAINED nommée 5<sup>ème</sup> vice-présidente
- ☞ **Associations** : prévoir une réunion avec l'ensemble des associations communales

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.